



Bertrand SORRE

**Député de la 2^{ème} circonscription
de la Manche**

Membre de la Commission des Affaires
culturelles et de l'Education
Membre de la Délégation aux Collectivités
Territoriales et à la Décentralisation



Monsieur Hervé BERVILLE,
**Secrétaire d'Etat chargé de la Mer
et de la Biodiversité**
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 - PARIS

Granville, le 4 mars 2024

Monsieur le Ministre, *Cher Hervé,*

J'ai récemment rencontré les responsables associatifs du Comité de Pêche des Amateurs Granvillais qui fédère plus de 400 adhérents pratiquant la pêche de loisir. Ceux-ci m'ont témoigné leur inquiétude quant au projet d'arrêté visant :

- à interdire la capture et la détention du lieu jaune en zone 7 du 1^{er} janvier au 30 avril
- et à limiter à la capture de 2 spécimens par jour et par pêcheur en dehors de cette période d'interdiction.

Une consultation publique a été ouverte sur ce sujet le 19 février et se terminera le 10 mars prochain.

S'ils sont en accord sur la nécessité de préserver les ressources halieutiques, les pêcheurs de loisir déplorent qu'une telle décision soit envisagée alors même que cette zone 7 ne fait pas l'objet de préconisations de l'Union Européenne pour la pêche de loisir.

Cet arrêté serait donc exclusivement justifié par une volonté française d'harmonisation, étendant les restrictions applicables aux zones 8,9 et 10, à la zone 7.

La pêche récréative est encadrée et les prélèvements sont sans commune mesure avec ceux de la pêche professionnelle. Les fiches statistiques comptabilisant les prises ne sont hélas pas prises en considération ce qui permettrait pourtant d'adapter les restrictions à la réalité des prélèvements.

La pêche des navires de plaisance est sans commune mesure avec les prélèvements des grands chalutiers pélagiques.

Je vous remercie d'avance de votre attention sur cette contribution, que je souhaite verser à la consultation publique.

Comptant sur votre qualité d'écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

*En espérant vivement un abandon
de cette mesure d'harmonisation.
Amitiés,*



Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

bertrand.sorre@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire en circonscription

1768 avenue des Matignon
50400 Granville - Tél. 02 33 48 12 67

permanence.bsorre@gmail.com